

NATURE OCÉANE 40530 - LANDES Email: mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60 Fax 05 59 45 80 00

Site web: www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRÊTÉ Nº 71/2023

Objet: Circulation Lotissement du Château d'eau.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales articles L2212-1et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5.

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique lors d'une fête de quartier,

ARRÊTONS

<u>Article 1</u>: Le 3 Juin 2023 de 10h00 à 0h00 la circulation sera interdite Lotissement du Château d'eau au niveau des numéros 12,14,et 16. Il n'y aura plus de sens de circulation obligatoire dans ce quartier. Une signalisation adéquate sera mise en place.

<u>Article 4</u>: La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- Gonzalez.philippe1@free.fr

Fait à Labenne le 5 Mai 2023

Jean Lac DELPUECH